

RAPPORT DE M. E.R.I. ALLAN SUR LES TRAVAUX DU COMITE DIRECTEUR DES COMMISSAIRES GENERAUX A L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE 1986, VANCOUVER, C.-B., CANADA, DU 2 MAI AU 13 OCTOBRE 1986.

1. On a écrit et on continuera à écrire beaucoup sur l'Exposition internationale de 1986. Avec la présence de plus de 22 millions de visiteurs et un plus grand nombre de participants internationaux (54) que toute exposition antérieure de catégorie spécialisée, son succès est évident et les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique méritent toutes nos félicitations. Il faut aussi remercier la ville de Vancouver pour l'hospitalité qu'elle a accordée à ceux qui sont venus d'un peu partout dans le monde comme participants ou visiteurs.
2. Le but du présent rapport est d'attirer l'attention sur les questions pouvant contribuer à la bonne marche des événements organisés à l'avenir. Je sais que ce rapport, pour être lu, doit être bref. En effet, les rapports rédigés par les présidents du comité directeur des expositions récentes semblent rarement avoir été étudiés avec soin par le BIE.

RECOMMANDATION: Que le contenu des rapports futurs présentés par les présidents des comités directeur soit débattu officiellement, en même temps que celui du rapport du Commissaire général de l'Exposition, par le comité exécutif du BIE et qu'il soit distribué aux Etats membres. Ces rapports devraient aussi être distribués à ceux qui prévoient participer à des expositions futures et, évidemment, à ceux qui en organisent.

3. Le reste de mon rapport consiste en une série de recommandations, dont chacune est fondée sur l'expérience vécue à cette exposition bien réussie.
4. Le style carré de gestion adopté par la Corporation Expo 86 a parfois laissé de côté les désirs ou les besoins des participants internationaux. Cette attitude décourageait la naissance de la collaboration étroite que l'on souhaiterait voir s'instaurer entre organisateurs et participants. Je ne peux rien ajouter à cet extrait du rapport final du Comité directeur (présidé par un illustre Canadien) d'EXPO 70.

(TRADUCTION)

"Il est raisonnable de supposer que le gouvernement demandant et recevant la permission d'accueillir une exposition internationale ait la responsabilité directe de sa mise en oeuvre. L'évolution récente a débouché sur la transmission de cette responsabilité à d'autres types d'organisations. Cette dilution des responsabilités peut donner lieu à des difficultés pour les participants étrangers."...